

L'emploi en Europe : l'échec de la stratégie de Lisbonne

Michel Husson

Rouge n°2013, 17 mars 2005

C'était au temps de l'euphorie ! Les chefs d'Etat européens, réunis à Lisbonne en mars 2000, adoptent une stratégie visant à faire de l'Union, d'ici à 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Ce résultat mirobolant devait être atteint grâce aux miracles de la compétitivité, fondée sur pas moins de sept critères : société basée sur l'information, environnement propice à la recherche-développement, un marché unique, marchés financiers efficaces, esprit d'entreprise facilité par la réduction des obstacles administratifs, lutte contre l'exclusion sociale, efforts en faveur du développement durable.

De l'euphorie à la rigueur

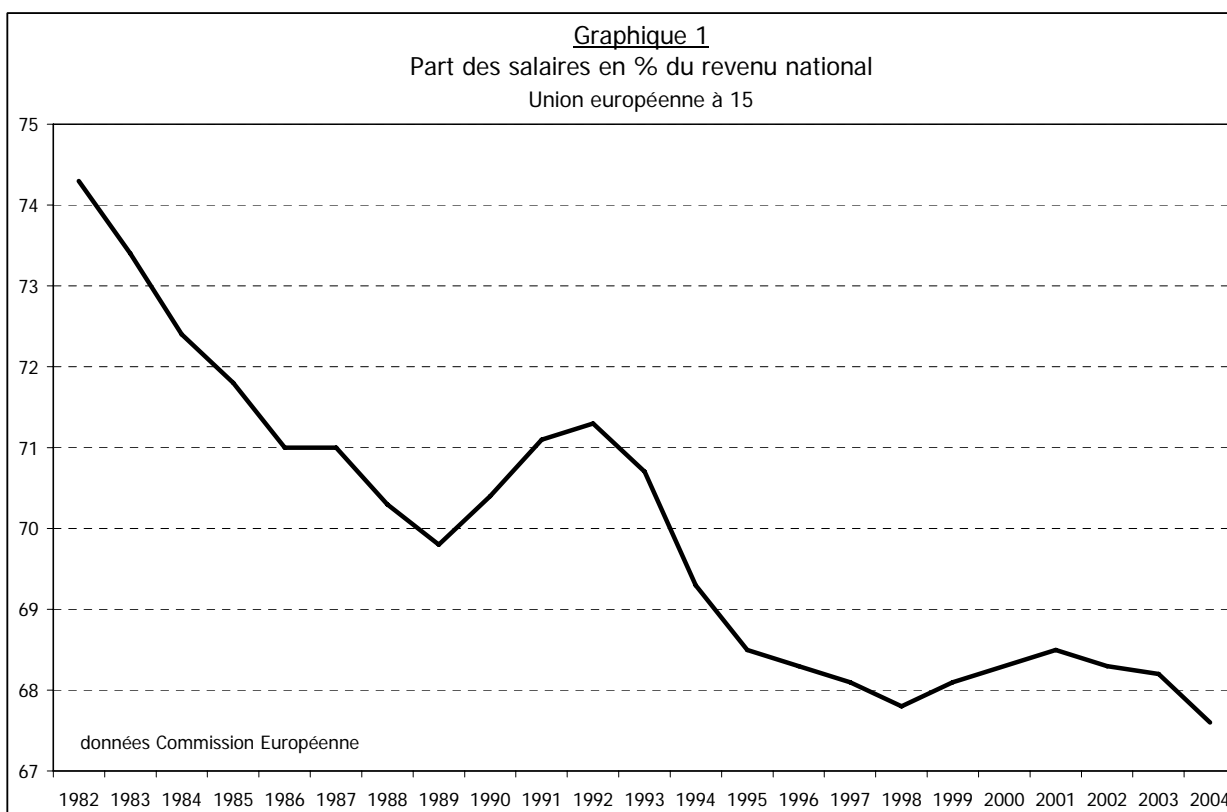
Mais la conjoncture s'est retournée : à l'effondrement de la « nouvelle économie » est venue s'ajouter l'effet boomerang des politiques d'austérité monétaire et financière. Le « stupide » Pacte de stabilité s'est mis à fabriquer de la récession. Les mêmes, un peu dépités, se retrouvent à Bruxelles en mars 2004, pour constater qu'aucun des 28 objectifs (ni des 120 sous-objectifs !) ne sera atteint. Dans un rapport-constat, Wim Kok montre tout son art de la litote : « beaucoup reste à faire pour éviter que Lisbonne ne devienne synonyme d'objectifs ratés et de promesses non tenues ». Le tournant est pris en février dernier par la Commission Barroso qui propose un recentrage sur des « priorités rigoureusement définies », notamment « faire de l'Europe un endroit plus attractif pour investir et travailler (...) en garantissant une économie ouverte permettant une concurrence loyale » et « attirer plus de gens au travail et moderniser les systèmes de protection sociale (...) accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et la flexibilité des marchés du travail ». Les choses sont claires : les objectifs sociaux et environnementaux sont confirmés dans leur rôle de plantes décoratives. La lutte contre l'exclusion disparaît, et la compétitivité prime tout. Comme le dit Barroso, « si l'un de mes enfants est malade, je lui accorde toute mon attention, mais cela ne signifie pas que j'aime moins les autres pour autant ». Nous voilà donc rassurés.

Bref, la Commission décide d'en remettre une louche, et cela ne surprendra que ceux qui croient, ou font semblant de croire, que la stratégie de Lisbonne vise à faire reculer le chômage. En réalité, elle ne se fixe aucun objectif en la matière, et s'intéresse au taux d'emploi - la proportion employée de la population en âge de travailler (15-64 ans) -, qui devrait être portée à 70 % en 2010. Or, augmenter le taux d'emploi n'équivaut pas à une baisse du chômage. Pour créer des emplois « de qualité », il faudrait deux choses : une réduction généralisée de la durée du travail et la création d'emplois socialement utiles soutenant une croissance non productiviste. Il n'est évidemment pas question de cela, mais « d'attirer plus de gens au travail » et « d'accroître la flexibilité des marchés du travail », bref de créer une pression maximale à l'acceptation de n'importe quelle forme d'emploi. Le lien établi avec la « modernisation » des systèmes de protection sociale et la volonté de « promouvoir le vieillissement actif » n'est pas là par hasard. Si, par exemple, la « modernisation » des systèmes de retraite réussit, il y aura plus de salariés âgés contraints de « vieillir activement ». Elever le taux d'emploi revient donc à accentuer la pression de la moderne « armée industrielle de réserve » sur la condition salariale.

En phase avec la « Constitution »

Rappelons pour mémoire que le projet de Traité constitutionnel se borne à reconnaître « la liberté de chercher un emploi » et « le droit de travailler » (article II-75) mais ignore le droit à l'emploi, aux allocations de chômage, à un revenu minimum ou à une pension de retraite. L'article III-203 stipule que l'Union et les Etats membres s'attachent « à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main d'œuvre (...) susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie, en vue d'atteindre les objectifs visés à l'article I-3 ». On tient là le mode d'emploi de cette « économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social » qui figure à l'article I-3, si souvent invoqué par les partisans du oui.

L'article III-206 fait référence aux « lignes directrices de l'emploi ». Si on s'y reporte, on découvre un ensemble de préconisations ultra-libérales : les États doivent réformer « les conditions trop restrictives de la législation en matière d'emploi qui affectent la dynamique du marché du travail » et promouvoir la « diversité des modalités en termes de contrats de travail, notamment en matière de temps de travail ». Bref, on voit que le projet de Traité, les lignes directrices, la stratégie de Lisbonne, la directive Bolkestein ou celle sur le temps de travail forment un ensemble absolument cohérent.



Les véritables objectifs

La stratégie de Lisbonne recèle d'apparentes contradictions, comme l'hymne à l'économie de la connaissance : d'un côté on veut augmenter les dépenses de recherche, élever la qualification, mais, en pratique on coupe les budgets et on organise la précarisation. Cette contradiction n'est cependant qu'apparente et se résout de la manière suivante : l'ensemble de la politique européenne est une gigantesque machine visant à « dualiser » le marché du travail, autrement dit à faire éclater la condition salariale, d'un pays à l'autre, et à l'intérieur de chaque pays.

L'application de ces politiques a conduit, depuis une quinzaine d'années à mettre en place un mode de fonctionnement très particulier de l'économie européenne, que l'on peut résumer ainsi : la part des salaires dans le revenu national baisse régulièrement (graphique 1). Comme le taux d'investissement reste à peu près constant, la part des profits non investis distribués aux « rentiers » augmente tendanciellement, en phase avec l'évolution du taux de chômage (graphique 2). Chaque fois que ce dernier monte, la part du profit non investi fait un bond en avant ; elle se maintient au nouveau palier atteint quand le taux de chômage redescend. Il y a là plus qu'une coïncidence, puisque la persistance d'un chômage de masse est le principal levier qui bloque la progression des salaires et gonfle ainsi la part du profit non accumulé faute de débouchés rentables.

Le mot de la fin revient à Jean-Claude Juncker, le président luxembourgeois du Conseil européen, qui a eu cette formule : « nous savons ce que nous devons faire, mais nous ne savons pas comment nous y prendre pour gagner les élections après l'avoir fait ». Comme s'il était difficile aux partenaires sociaux et aux citoyens de « s'approprier les réformes nécessaires » !

